



076-287600027-20250701-2025-DEL-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-36

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ; Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur François TIERCE

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE-RENDU

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 relative aux domaines dans lesquels le Conseil d'Administration a donné délégation au Président.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Monsieur Christophe BOUILLON, Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 20 juin 2023 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, a procédé **du 1^{er} mars 2025 au 31 mai 2025** à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Décision n°2025-DEC-06** : Signature de l'avenant à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique (modules instances d'AGIRHE RH) avec le « GIP INFORMATIQUE » 80, rue de Reuilly – 75012 PARIS. Le module instance de l'application AGIRHE RH permet de bénéficier d'une solution complète de gestion des instances de dialogue social (CST, CAP, CCP, Conseils de discipline, Promotions internes, établissement de la liste des électeurs aux élections professionnelles), axée sur la dématérialisation des échanges avec les collectivités et les membres élus des instances. La présente décision prend effet à la signature de l'avenant à la convention d'adhésion aux applications du GIP informatique. Le montant annuel est variable en fonction du nombre de CDG utilisateurs de l'application. Pour 2025, cette prestation s'élève à 4273 € à laquelle s'ajoutent les frais de formation pour un montant de 2330 €.
- **Décision n°2025-DEC-07** : Signature d'un contrat avec la société « **OLYMPE CYBER DEFENSE** » ZA du Polen, route de Montville 76710 ESLETTES et la société « **SERINYA TELECOM** » ZA du Polen, route de Montville 76710 ESLETTES pour la souscription d'un marché d'exploitation d'un micro-SOC (Security Operation Center). Il a pour objet la télésurveillance des serveurs et une aide à la remédiation en cas d'attaque virale du système informatique du Centre de Gestion. Le contrat est conclu à la date du 20 avril 2025 pour une durée de 24 mois. Le montant total de cette prestation s'élève à 18 000 HT, soit 21 600 € TTC.
- **Décision n°2025-DEC-08** : Cette décision a été annulée car elle faisait double-emploi avec la décision précédente n°2025-DEC-07
- **Décision n°2025-DEC-09** : Signature d'un marché de maintenance et d'hébergement du logiciel de gestion électronique de documents Moovapps avec la société KADYS SAS – 28, rue du Génie 82000 - MONTAUBAN, dans le cadre de la maintenance du logiciel de gestion électronique de documents qui permet le stockage des documents numériques des différents services du Centre de Gestion, dont l'ensemble des documents administratifs des agents gérés par le service « gestion des carrières et des instances paritaires », et l'hébergement des données.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, à compter du 1^{er} juillet 2025. Le montant total de cette prestation s'élève à 20 454,00 € HT soit 24 544,80 € TTC.

- **Décision n°2025-DEC-10** : Signature d'une décision concernant l'externalisation de l'hébergement de l'outil financier E. Magnus avec la société **BERGER LEVRAULT** – 231, rue Pierre et Marie Curie – CS 57605 – 31376 LABEGE dans le cadre de la reprise de l'hébergement de l'outil E. Magnus (programme et base de données) par l'éditeur de la solution Berger Levrault couvrant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028. Le montant total de cette prestation s'élève à 4 620,00 € TTC répartie comme suit :
 - ✓ Installation / migration : 2 050,00 € HT soit 2 460,00 € TTC.
 - ✓ Hébergement pour 6 mois : 1 800,00 € HT, soit 2 160,00 € TTC

- **Décision n°2025-DEC-11** : Signatures de 82 contrats de missions temporaires, entre le 1^{er} mars 2025 et le 31 mai 2025, pour la mise à disposition d'agents remplaçants au bénéfice des collectivités et établissements suivants : Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, Anceameville, Carif-Oref de Normandie, CDG 76, CNFPT - Délégation de Normandie, Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Grainville-sur-Ry, La Ferté-Saint-Samson, La Neuville-Chant-d'Oisel, Lanquetot, Le Grand-Quevilly, Le Tilleul, Les Trois-Pierres, Martainville-Epreville, Morgny-la-Pommeraye, Notre-Dame-du-Bec, Paluel, Pierrecourt, Quevillon, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Martin-de-Boscherville, SIVOSS de la Région de Saint-Antoine-la-Forêt, Syndicat Départemental d'Énergie – 76, Syndicat Intercommunal de Gestion de l'École de Musique et de Danse de Barentin/Pavilly, Torcy-le-Petit, Touffreville-la-Corbeline, Val-de-La- Haye, Yerville.

- **Décision n°2025-DEC-12** : Signature d'une décision pour l'achat de 16 ordinateurs portables avec la société **HELIAQ** – 87 rue Louis Blériot, ZA de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME dans le cadre du marché « Fourniture de matériel informatique courant » notifié le 16 septembre 2024. Le montant de cette prestation s'élève à 14 627,52 € HT, soit 17 553,02 € TTC.

Le Conseil d'Administration prend acte des contrats signés par Monsieur Christophe BOUILLON, du 1^{er} mars 2025 au 31 mai 2025 dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 20 juin 2023.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



